



Traité Demaï

Michna 7 - Chapitre 6

שְׁנַיִם שֶׁבָּצְרוּ אֶת כַּרְמֵיהֶם לְתוֹךְ גֵּת אֶחָת,
אֶחָד מְעַשֵּׂר וְאֶחָד שְׂאִינוֹ מְעַשֵּׂר,
הַמְעַשֵּׂר מְעַשֵּׂר אֶת שְׁלוֹ;
וְחִלְקוֹ בְּכָל מְקוֹם שֶׁהוּא.

Si deux personnes vendangent leur vigne dans un même pressoir et que l'une prélève habituellement la dîme tandis que l'autre ne la prélève pas, celle qui prélève la dîme le fait pour sa part, et sa part, en quelque lieu qu'elle se trouve.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions